



Association  
nationale  
des élus  
communistes  
et républicains

**CRÉATION  
DE 14  
MÉTROPOLES**

## **ET VOTRE DROIT DE DÉCIDER ?**

Une loi est sur le point de créer 14 métropoles pour le 1<sup>er</sup> janvier 2016, avec un statut renforcé pour Paris, Lyon et Marseille. Cela impacte directement 30 millions d'habitants.

Ces métropoles disposeraient d'importants pouvoirs stratégiques et de financements retirés aux collectivités locales : le logement, l'aménagement, l'urbanisme, le développement économique, l'environnement, l'hébergement d'urgence, etc.

L'objectif affiché n'est pas d'en faire des structures solidaires, mais « compétitives », c'est-à-dire adaptées aux exigences de la guerre économique que se livrent les puissances financières.

Les décisions seraient prises loin des citoyens et des élus locaux.

**CE PROJET EST  
DANGEREUX !  
DANS CHAQUE  
RÉGION  
CONCERNÉE,  
LA PAROLE  
DOIT REVENIR  
AUX CITOYENS !**

### **UN AMENDEMENT SCANDALEUX !**

En plein été et pour éviter que vous donniez votre avis sur les métropoles, l'Assemblée nationale vote en quelques secondes un amendement scandaleux : la suppression de l'obligation de référendum dans le cas de fusion de collectivités ou modifications de limites territoriales. Cet amendement est proposé par le député UMP Hervé Gaymard et accepté par le rapporteur PS du projet de loi et la ministre.

# VOILÀ CE QUE LA COMMISSION EUROPÉENNE A DICTÉ À LA FRANCE !

« (...) il est particulièrement important que le budget 2013 soit rigoureusement exécuté et que des efforts d'assainissement substantiels soient résolument poursuivis les années suivantes. Il est impératif notamment que les dépenses publiques qui concernent non seulement l'administration centrale mais aussi les administrations des collectivités locales et

de la Sécurité sociale, devraient indiquer comment améliorer encore l'efficacité des dépenses publiques. *Il est également possible de rationaliser davantage les différents niveaux et compétences administratifs afin d'accroître encore les gains d'efficacité et les économies. La nouvelle loi de décentralisation devrait traiter de cette question.* »

Recommandations de la commission européenne concernant le budget de la France. 29 mai 2013.

## LE PROJET DE « MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE ET DE L'AFFIRMATION DES MÉTROPOLIS » PASSE EN SECONDE LECTURE AU PARLEMENT EN CETTE FIN D'ANNÉE.

### UN COPIER-COLLER DE TOUTES LES MÉTROPOLIS DU MONDE ?

Mexico, Le Caire, Hong Kong, Barcelone... Pas une métropole au monde qui n'ait réussi à faire autre chose que de la relégation sociale et la concentration des pauvres dans des zones toujours plus éloignées du centre. Pas une métropole qui ne soit pas le lieu de la violence sociale et économique ! Le défi d'un territoire de coopération, d'égalité et de justice ne sera pas relevé avec cette loi autoritaire et ultralibérale. Il y a autre chose à faire ! Une autre répartition des richesses, un renouveau de la démocratie ! Pour faire la ville pour tous.

### AUSTÉRITÉ RENFORCÉE PARTOUT SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

Avec cette loi, on veut accélérer l'effacement des services publics dans chaque territoire communal, intercommunal et chaque département. Ces métropoles hyper centralisées, conçues pour augmenter les rendements du privé et au service des plus riches, favoriseront la loi du plus fort. Leur

mise en place camoufle une vague violente de désengagement de l'État. **Les dotations d'État aux collectivités pour les trois ans à venir sont en effet réduites de 4 milliards et demi !** Les collectivités seront amenées à rationaliser, à regrouper des dizaines de services publics locaux, ce qui veut dire une nouvelle ère de régression sociale, aggravant encore les fractures... !



### LES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE, PREMIERS CONCERNÉS

Cette loi signifie un grand chambardement pour les millions d'agents de la fonction publique territoriale et d'État. Services entiers regroupés, réorganisés, transférés d'une institution à l'autre... Coupe franche dans les effectifs, missions de services public remises en cause...

# L'ENJEU : MISE EN CONCURRENCE DES TERRITOIRES OU COOPÉRATION ?

Dès lors que le projet de loi est connu, il suscite des réactions qui vont des franches interrogations à la colère. Ainsi dans les Bouches-du-Rhône, pas moins de 109 maires sur 119, et de tous horizons politiques ne cessent de manifester contre ce projet. En région parisienne, 75 % des maires du syndicat Paris-Métropole demandent au gouvernement de revoir sa copie. Dans ces deux régions, dans le Rhône et

ailleurs, de nombreux élus et citoyens alertés se prononcent pour une réponse aux besoins métropolitains qui n'a rien à voir avec ces monstres technocratiques que la loi prévoit pour janvier 2016. Répondre aux besoins des populations suppose en effet de la coopération à partir de toutes les politiques publiques qui ont été construites depuis de nombreuses années dans les territoires.

## NOUS PORTONS UNE TOUTE AUTRE CONCEPTION DE LA MÉTROPOLE !

À l'opposé des métropoles autoritaires et intégrées, nous portons le projet de coopératives métropolitaines reposant sur les forces vives du territoire.

Il y a urgence à mieux répartir les richesses créées au sein des aires métropolitaines, qui ne supplantent pas les communes et intercommunalités, mais les associent. Ces richesses doivent être utilisées pour la solidarité et la réduction des inégalités, pour la ré-industrialisation et le

développement durable, pour que chaque territoire, chaque commune, soit mieux desservi par les transports.

C'est une affaire trop sérieuse pour la laisser aux mains des technocrates et des puissances financières ! C'est pourquoi son fonctionnement doit être démocratique ! Il doit reposer sur les citoyens et les élus locaux, favoriser les coopérations volontaires sur des projets construits ensemble et non imposer l'austérité d'en haut.

## AVEC LA LOI EN DISCUSSION :

Avec de nouveaux transferts de responsabilité vers les collectivités, l'État se désengage des droits garantis dans tout le pays.



LA MISE EN CONCURRENCE ET LES INÉGALITÉS ENTRE LES TERRITOIRES S'ACCROÎTENT.

Les régions piloteront l'orientation professionnelle et les CIO. Le handicap serait transféré aux départements, les communes organisent le temps scolaire. Les métropoles disposeront de l'aide à la pierre.



AVEC LE DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT, L'UNICITÉ DE LA RÉPUBLIQUE EST EN DANGER.

Élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires de la métropole à partir de 2020.



UNE DÉMARCHE AUX ANTIPODES DES PROJETS CO-CONSTRUITS AVEC LES CITOYENS À L'ÉCHELLE DES COMMUNES.

Les plans locaux d'urbanisme ne seront plus du domaine des communes. En l'état, le projet de loi prévoit pour Paris et Marseille la suppression pure et simple des intercommunalités, transformées en « territoires » sans moyens propres ni possibilité de décider et qui dépendront de la métropole en terme de budget comme de compétences.



LA MÉTROPOLE DÉCIDERA DE TOUT ET FIXERA LES BUDGETS.

## UNE LOI À L'AVEUGLE SUR LE PLAN DES MOYENS FINANCIERS ?

Transferts de compétences, création et suppression d'établissements publics de coopération intercommunale, tout cela est mis en place pour 30 millions d'habitants sans que les préfigurations financières soient faites ! Les règles budgétaires des métropoles seront fixées par ordonnance

dans les deux années à suivre ! Il n'est pas exclu de recourir à de nouveaux impôts, également fixés par ordonnance... Et surtout, la loi est aveugle car le débat sur le partage des compétences avec les régions, départements et communes, ne viendra qu'après les élections municipales.

# ON NOUS DIT :

« La loi permettra la simplification du mille feuilles institutionnel ».  
Ce projet de loi rajoute en réalité une strate institutionnelle.

« C'est un nouvel acte de décentralisation ».  
C'est en fait une concentration considérable des pouvoirs dans les mains de quelques-uns.

« La métropole permettra de résoudre la crise du logement ».  
Avec des moyens qui baissent ?

À UN TEL NIVEAU DE CHANGEMENT DES INSTITUTIONS, IL EST INIMAGINABLE DE NE PAS INFORMER LES CITOYENS, DE NE PAS RECOURIR À LEUR VOTE ! C'EST L'ESPRIT DE LA CONSTITUTION AVEC SON ARTICLE 72-1.



## EXIGEONS UN RÉFÉRENDUM DANS TOUS LES TERRITOIRES CONCERNÉS !

Ce projet de loi tourne le dos à l'intérêt général, aux attentes sociales, économiques des habitants, à l'égalité des territoires, et au développement des services publics. Cela nous regarde !

Aujourd'hui comme demain, lors des élections municipales de mars prochain, vous pouvez compter sur les élus communistes et républicains pour faire vivre la démocratie locale et promouvoir de nouvelles solidarités. Nous avons à cœur que votre avis soit entendu, que vous soyez respecté et que vous puissiez décider vraiment. C'est bien trop sérieux pour laisser faire ! L'avenir des villes et des villages, des territoires, du service public local et de votre vie quotidienne ne peut vous être confisqué ! Il est urgent que vous ayez la parole.

L'Association nationale des élus communistes et républicains met cette pétition à la disposition de toutes et de tous. Elle est adressée au Premier ministre.

.....  
Je demande une consultation démocratique des citoyens par référendum dans chaque région touchée par les changements institutionnels.



anecr@elunet.org

Nom, prénom .....  
adresse .....  
signature .....

À retourner à l'Anecr : 10 rue Parmentier, 93189 Montreuil. Vous pouvez signer en ligne : elunet.org